
**Données complémentaires sur la justification du
projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Sainte-Sophie**

2 mars 2004

Introduction

Depuis le dépôt de l'étude d'impact et la tenue des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, certains éléments de contexte de réalisation du projet ont changé. Le présent document vient apporter une mise à jour des données de justification du projet, notamment à la suite du dépôt au BAPE du mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le projet de Sainte-Sophie et à la suite des récents décrets autorisant de nouvelles capacités d'enfouissement dans le marché visé par le projet de Sainte-Sophie.

Le mémoire de la CMM

La Communauté métropolitaine de Montréal (la CMM) a déposé un mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) en février 2004. Dans ce document, la CMM conclut à la nécessité d'accorder pour une période transitoire de quatre ans (i.e. jusqu'en 2008), une autorisation pour l'enfouissement à Sainte-Sophie d'un tonnage de matières résiduelles provenant des municipalités de la CMM d'environ 320 000 tonnes, en plus des autres tonnages (ICI et CRD) dirigés vers Sainte-Sophie et non gérés par les municipalités.

La CMM affirme qu'elle ne peut se prononcer à long terme sur la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie parce qu'elle n'est pas en mesure de confirmer ses besoins en matière d'élimination sur l'horizon couvert par le projet (2004-2013), tant que le plan de gestion n'est pas adopté et que la concertation avec les MRC voisines n'est pas conclue. Soulignons que dans le cas de la MRC de la Rivière-du-Nord, cette dernière a confirmé son intention de collaborer avec la CMM en ne fixant pas de limite aux matières que cette dernière achemine à Sainte-Sophie.

Les choix et la mise en œuvre du PGMR de la CMM

En adoptant son plan de gestion des matières résiduelles, la CMM optera pour l'un ou l'autre des scénarios d'élimination qu'elle a évoqués lors de sa consultation publique tenue en 2003. Selon le premier scénario, la CMM continuera de miser sur la collaboration interrégionale, c'est-à-dire d'utiliser des lieux d'élimination à l'extérieur de son territoire comme infrastructure, dont le site Sainte-Sophie, ou encore, selon le deuxième scénario, elle implantera sur son territoire des sites d'enfouissement pour arriver à une autonomie complète ou partielle pour l'élimination de ses résidus.

Dans un cas comme dans l'autre, la collaboration interrégionale sera inévitable à court et moyen terme pour la gestion des résidus de la CMM. En effet, même si l'option de l'autonomie métropolitaine était retenue, compte tenu des délais requis pour développer et implanter de nouveaux sites d'enfouissement régionaux, une période de transition utilisant les sites d'enfouissement extra-régionaux sera tout de même requise. De l'avis même de la CMM, il faudrait prévoir une période minimale d'au moins sept ans pour développer un projet, obtenir les autorisations nécessaires et construire l'infrastructure (référence: p.85 du PGMR). L'expérience d'autres centres urbains démontre que ce délai peut fréquemment atteindre 10 ans et même davantage.

De plus, les actions proposées dans le projet de PGMR de la CMM ne touchent que les matières résiduelles produites par les municipalités; ces dernières n'ayant pas de contrôle direct sur les matières résiduelles des autres secteurs, comme les entreprises des secteurs ICI et CRD. Or, les chiffres du PGMR de la CMM démontrent que les besoins en élimination pour les matières du secteur ICI sont au moins aussi grands que ceux du secteur municipal. Les résidus des autres secteurs constituent donc un impondérable important dans la prévision des besoins futurs.

Finalement, rappelons que la CMM vise l'atteinte des objectifs de la Politique en 2013 plutôt qu'en 2008. La période de 2004 à 2013 constituera donc une période de transition importante dans la gestion des matières résiduelles des municipalités de la CMM.

Le projet d'Intersan

Le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie vise une capacité d'environ un million de tonnes par an pour une période de neuf ans de 2004 à 2013 (en supposant que le projet débute vers la fin de 2004). Il y a donc convergence entre la durée demandée par Intersan pour son projet et l'échéance fixée par la CMM pour atteindre les objectifs de la Politique, soit 2013. Le projet de Sainte-Sophie permettra de rencontrer une partie des besoins de la CMM lors de la période de transition vers la rencontre des objectifs de la Politique.

Mentionnons que les résidus de la CMM constituent déjà 70% des matières résiduelles actuellement reçues au site de Sainte-Sophie. Le site actuel et le projet d'agrandissement répondent à un besoin bien réel de la CMM.

La mise à jour de l'évaluation des besoins

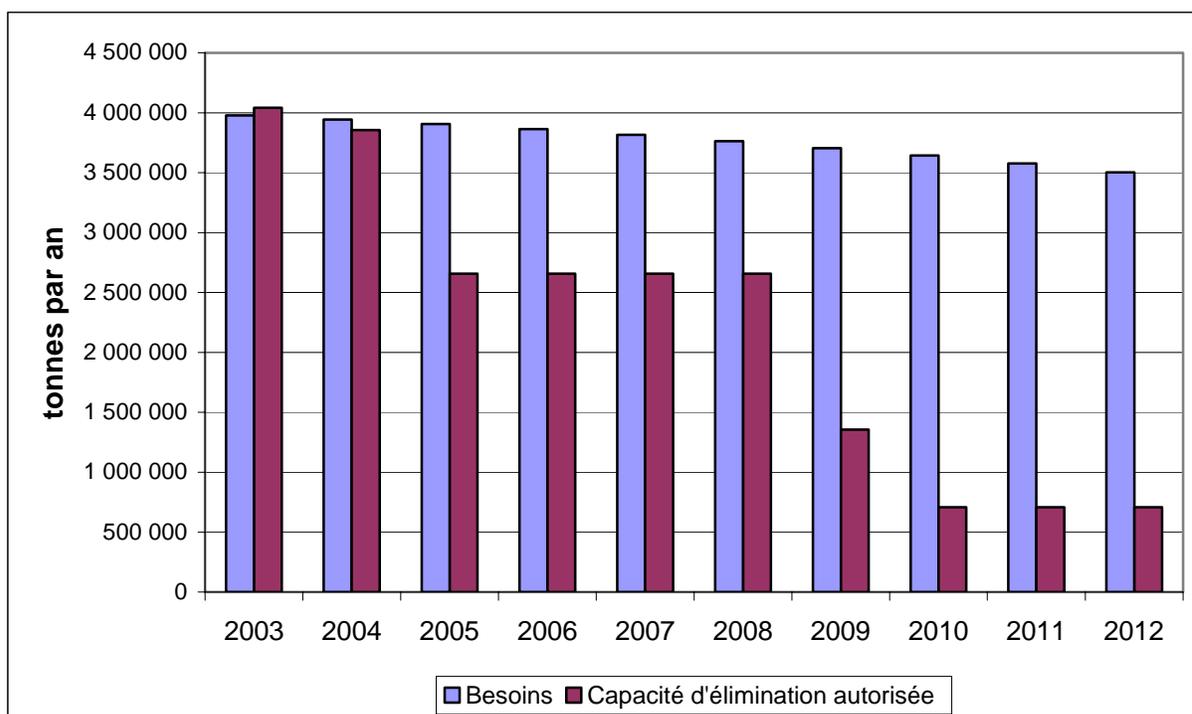
La figure 1 présente l'estimation, année par année, des besoins prévus dans le marché visé par le projet de Sainte-Sophie, en parallèle avec les capacités d'élimination autorisées, révisées en fonction des décrets et autorisations émis par le ministère de l'Environnement en 2003 et 2004 (notamment pour Lachenaie, Lachute, Sainte-Sophie et Cowansville). Le détail apparaît au tableau inclus en annexe.

Les données de l'estimation des besoins du marché intègrent les hypothèses du projet de plan de gestion (PGMR) déposé par la CMM en septembre 2003, ainsi que les données du bilan 2002 de Recyc-Québec (ces besoins prévus sont les mêmes que ceux qui apparaissent au graphique du document DA20, déposé par Intersan lors des audiences publiques en décembre 2003). On constate donc une diminution graduelle des besoins, de 4,0 millions de tonnes par an en 2003 jusqu'à 3,5 millions de tonnes par an en 2012, en prenant pour hypothèse que les objectifs de récupération des matières sont atteints pour tous les secteurs.

Lorsqu'on fait la différence entre les besoins théoriques et la capacité d'élimination disponible, on constate un excédent minime en 2003, un léger déficit en 2004, et un déficit de capacité de plus en plus important à mesure qu'on s'approche de 2012. La pénurie de capacité d'élimination est de l'ordre de 1,2 million de tonnes par an dès 2005 et passe à 2,3 millions de tonnes en 2009, puis 2,9 millions de tonnes en 2010. Il y a donc un besoin pressant pour des services d'élimination immédiatement et plus encore à partir de 2008 et cela en tenant compte

que les objectifs de récupération et de recyclage seront atteints. Le projet d'agrandissement du site de Sainte-Sophie permettra de répondre à une partie des besoins exprimés par la CMM et ses régions avoisinantes.

Figure 1 Prévision des quantités de matières résiduelles devant être éliminées et de la capacité d'enfouissement autorisée dans le marché visé



Notre évaluation théorique des besoins suppose que les secteurs ICI et CRD atteignent leurs objectifs de réduction, et que les actions touchant les résidus municipaux prévues par les PGMR sont implantées au plus tard d'ici 2013. Tout retard dans l'atteinte des objectifs mettra une pression à la hausse sur les quantités de matières résiduelles à éliminer. Intersan considère que, au-delà des besoins théoriques futurs à combler, il est d'intérêt public de maintenir :

- Une réserve opérationnelle, pour assurer une marge de manœuvre afin de faire face à l'incertitude dans l'estimation des quantités futures à éliminer;
- Une réserve concurrentielle, pour permettre une stabilité des prix pour les citoyens et assurer l'élimination à des coûts compétitifs, permettant aux municipalités d'allouer les ressources financières requises pour la mise en œuvre des 3RV.

Compte tenu de la tâche à accomplir pour atteindre les objectifs de récupération et de l'incertitude quant à l'ampleur réelle de la réduction de quantités et à la date réelle d'atteinte des objectifs, il serait risqué de prendre pour acquis que les réductions de quantités de résidus vont nécessairement se matérialiser telles qu'anticipées et de ne prévoir aucune marge de manœuvre pour faire face à cette éventualité.

Dans cet esprit et tel que manifesté dans l'étude d'impact, Intersan préconise une réserve opérationnelle et concurrentielle de 25% à l'échelle du marché visé. Ainsi, à l'horizon 2012, la capacité d'élimination disponible devrait être d'environ 4,4 millions de tonnes pour des besoins théoriques d'environ 3,5 millions de tonnes.

Éviter l'impasse en 2008

Dans son mémoire, la CMM suggère une autorisation d'agrandissement du site de Sainte-Sophie pour une période de quatre ans, soit jusqu'en 2008. Tel qu'on peut le constater à partir de la figure 1, plusieurs sites d'enfouissement verront leur capacité épuisée en 2008 ou peu après. On risque donc d'assister à une impasse similaire à celle de 2003, où des décrets d'urgence ont été nécessaires pour permettre le prolongement des opérations des sites existants et éviter une pénurie de capacité d'enfouissement. Si les décrets arrivent tous à échéance en 2008 comme le suggère la CMM, il risque d'y avoir répétition de la crise de 2003 dans cinq ans, ce qui présente une situation très difficile pour les opérateurs comme Intersan. Il importe donc de maintenir le projet de Sainte-Sophie dans sa durée prévue de neuf ans.

Nécessité de réaliser l'ensemble du projet

Réaliser intégralement l'ensemble du projet de Sainte-Sophie nous apparaît essentiel, même si le scénario d'autonomie métropolitaine pour l'enfouissement des déchets ultimes proposé dans le projet de PGMR de la CMM devait être retenu. En effet, même dans l'éventualité optimiste où de nouveaux sites entreraient en fonction dans un délai de sept ans, en considérant que les démarches s'amorceraient au début de 2005, cette nouvelle capacité d'élimination serait disponible seulement en 2012, à l'aube de l'épuisement de la capacité autorisée de 8,9 millions de tonnes demandée au site de Sainte-Sophie en 2004.

En conclusion, peu importe le scénario retenu par la CMM pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles, le projet de développement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie répond à un besoin bien réel dans la grande région de Montréal et ses régions avoisinantes, et ce, au moins jusqu'à l'horizon 2012.

Prévision des quantités de matières résiduelles devant être éliminées et de la capacité d'enfouissement disponible

SCÉNARIO 1 révisé - Atteinte des objectifs de la Politique (avec hypothèses plan CMM + données bilan Recyc-Québec 2002)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2003-2012
Taux d'élimination moyen (tonne par personne par année)											
	0.858	0.846	0.833	0.820	0.806	0.792	0.776	0.760	0.743	0.725	
Quantité de matières à éliminer (tonnes par année)											
Laval	297 554	295 190	292 544	289 602	286 068	282 221	278 047	273 535	268 671	263 178	2 826 610
Montérégie	1 101 121	1 090 685	1 079 261	1 066 806	1 052 170	1 036 439	1 019 573	1 001 529	982 262	960 758	10 390 604
Lanaudière	338 047	335 880	333 387	330 551	326 917	322 917	318 536	313 757	308 563	302 614	3 231 171
Montréal	1 565 004	1 548 870	1 531 321	1 512 307	1 490 879	1 467 899	1 443 314	1 417 065	1 389 094	1 359 340	14 725 093
Laurentides	403 461	402 041	400 221	397 981	394 897	391 346	387 305	382 749	377 653	371 703	3 909 356
Outaouais	274 541	272 765	270 722	268 401	265 479	262 258	258 726	254 869	250 674	245 909	2 624 346
Total des besoins dans le marché visé	3 979 729	3 945 431	3 907 456	3 865 648	3 816 409	3 763 081	3 705 502	3 643 504	3 576 917	3 503 502	37 707 179

Capacité autorisée des sites d'enfouissement existants (en tonnes par année)												
St-Nicéphore ¹	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	650 000	-	-	-	4 550 000
Ste-Sophie ²	1 000 000	700 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 700 000
Lachenaie ³	1 085 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	-	-	-	-	-	7 485 000
Lachute	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	5 000 000
Montréal-Est	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	600 000
Petits sites ⁴	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	1 470 000
St-Thomas	600 000	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 200 000
Total capacité d'élimination disponible	4 042 000	3 857 000	2 657 000	2 657 000	2 657 000	2 657 000	1 357 000	707 000	707 000	707 000	707 000	22 005 000
CAPACITÉ D'ÉLIMINATION NON UTILISÉE (OU MANQUANTE)	62 271	(88 431)	(1 250 456)	(1 208 648)	(1 159 409)	(1 106 081)	(2 348 502)	(2 936 504)	(2 869 917)	(2 796 502)	(15 702 179)	

Capacité à être autorisée

¹ Le LES de St-Nicéphore a reçu 864 000 tonnes en 2003, dont environ 650 000 tonnes en provenance du territoire de la Montérégie. L'autre 214 000 tonnes provient de l'extérieur du territoire visé.

² La capacité de 700 000 tonnes en 2004 pour Ste-Sophie correspond à la capacité résiduelle autorisée.

³ En 2004, on suppose que le site de Lachenaie pourra opérer pendant environ 6 mois à 1 085 000 tonnes par an et environ 6 mois à 1 300 000 tonnes par an.

⁴ Les petits sites incluent le Canton de Marchand (30 000 t/an demandé), Ste-Cécile de Milton (27 000 t/an), Cowansville (75 000 t/an), Mont-Laurier (5 000 t/an) et Délage(10 000 t/an)